

La démarche Qualité de Vie au Travail (QVT)

FICHE REPÈRE 1

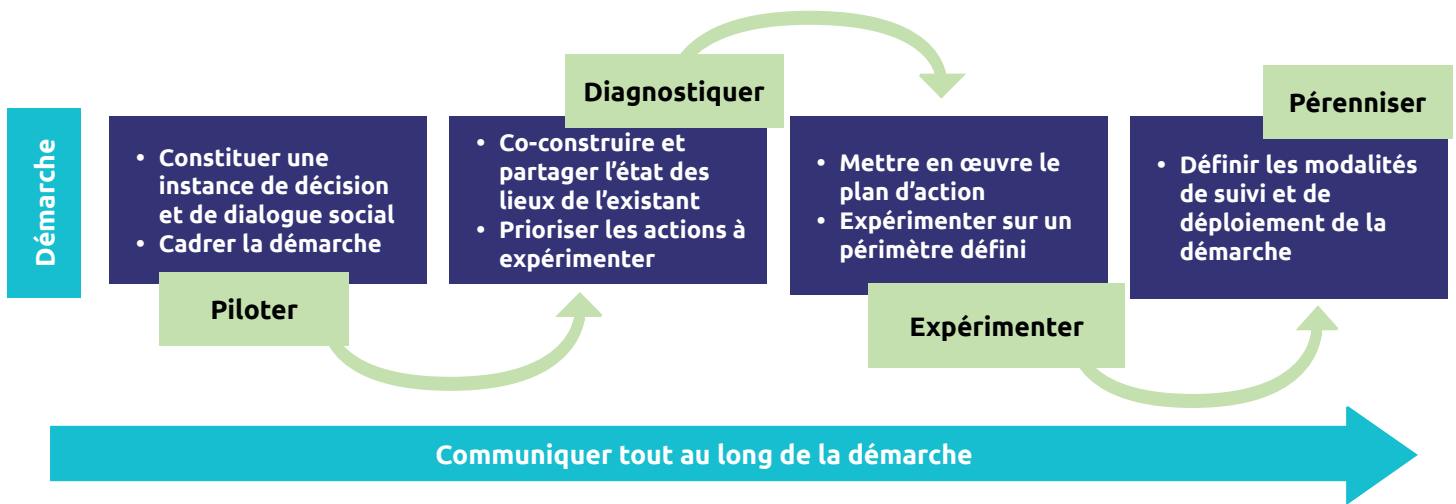
La Qualité de Vie au Travail est une **perception, individuelle et collective**, déterminée par **les conditions** dans lesquelles les professionnels exercent leur travail et la capacité qu'ils vont avoir à **s'exprimer et agir** sur celui-ci. Via une approche globale, entamer une démarche QVT permet de mettre en cohérence les différents projets engagés par les établissements, en tenant compte du contexte propre à chaque structure.

1 Dans quels contextes engager une démarche QVT ?

- Volonté d'améliorer **la prise en compte du travail dans le management au quotidien**,
- **Nouveaux projets** : conception, évolution de l'activité et des publics,
- En réponse à des **dysfonctionnements** ou pour améliorer la prise en compte du travail réel,
- **Cadre réglementaire** : certification V2014 (HAS), Négociations Annuelles Obligatoires (Loi Rebsamen).

2 Une démarche en 4 étapes, qui nécessite :

- Un **engagement fort de la direction** dans le pilotage,
- L'association des **représentants du personnel** dans la démarche,
- L'**implication des salariés** (via les représentants du personnel),
- Une **volonté commune de construire ensemble**.



3 Quelques conseils des participants à la démarche expérimentale FEHAP

CRF Salies de Béarn

«Une communication par la direction au lancement du projet est indispensable pour s'assurer que la QVT fasse partie intégrante de la stratégie de l'établissement»

EHPAD La Martinière

«Communiquer en amont sur l'aspect inclusif de la démarche QVT et bien la cadrer en tenant compte du contexte social de l'établissement»

Clinique Jean Sarrailh

«Une communication large à l'ensemble du personnel sur la démarche est indispensable une fois la définition de la QVT établie»